

## **Turenne Investissement accompagne Mediastay dans l'acquisition de Lucky Surf**

**Paris, le 7 juillet 2008** : Turenne Capital, à travers Turenne Investissement et Hexagone Croissance 1, accompagne le développement à l'international de la société Mediastay, dans laquelle ils étaient déjà actionnaires, en participant à l'acquisition des actifs de Lucky Surf aux Etats-Unis et en Europe.

Ce rachat confirme l'ambition de Mediastay de devenir un acteur de premier plan dans le domaine du marketing Internet et des jeux gratuits. Il donne naissance à la première plateforme mondiale d'audience dans le domaine des jeux gratuits avec 20 millions d'utilisateurs cumulés.

Inventeur du concept de loterie gratuite en ligne à la fin des années 90, Luckysurf est encore aujourd'hui l'acteur référent dans le secteur de la loterie gratuite en ligne en Amérique du Nord

Lucky Surf est présent aux Etats-Unis (80% de l'activité en 2007), en France et en Angleterre.

M. Eric Benneptali, Fondateur de Mediastay, déclare « nous souhaitons redonner un nouveau souffle à Luckysurf.com à travers la mise en ligne d'une nouvelle version qui verra le jour au courant de l'été. Luckysurf sera le vaisseau amiral de Mediastay pour le marché américain ; nous y lancerons d'autres concepts dans les mois à venir »

François Gerber, Directeur d'Investissement de Turenne Capital, déclare : « Nous sommes très heureux d'accompagner Mediastay dans son développement, lui permettant de devenir un acteur leader et de dimension internationale dans son domaine, en développant des marques fortes localement. Cette société est reconnue pour son savoir-faire et a réussi avec succès l'intégration de Bananalotto, en leur faisant bénéficier de synergies, tant sur le plan technologique que marketing ».



## **A PROPOS DE MEDIASTAY**

**MEDIASTAY**, créé en 2000, est aujourd'hui le leader européen du jeu gratuit sur Internet (source comScore novembre 2007) avec notamment l'édition de kingoloto.com, bananalotto.com, grattage.com et kingomusic.com. Mediastay est un acteur majeur dans la génération de contacts qualifiés sur internet à destination de grands comptes comme La Redoute, Meetic, TELE2, GE Money Bank ou encore Ipsos. En 2007, Mediastay a réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'Euros.

## **A PROPOS DE LUCKYSURF Network, Inc.**

Créé en 1999 à San Francisco (Californie), la société qui emploie 75 personnes dans le monde, est devenue un leader global sur les métiers d'agence interactive. La société est spécialisée dans l'acquisition de trafic, de prospects qualifiés et de clients en ligne avec une approche transversale intégrant tous les canaux disponibles sur Internet avec pour l'essentiel un modèle à la performance mettant en œuvre l'intégration de multiples données. Luckysurf Interactive représente aujourd'hui de nombreuses marques comme Clarins, Yves Saint Laurent, Lancôme au Canada, le Groupe Le Figaro, Peugeot, Intermarché, Ipsos ou MMA en Europe.

## **A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT**

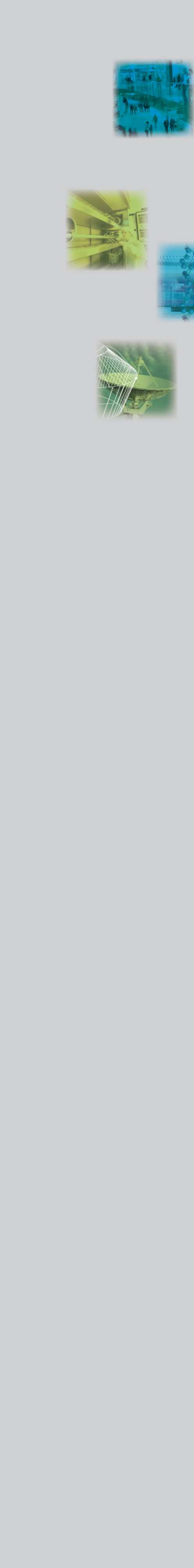
Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un objectif de détention à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

## **A PROPOS DE TURENNE CAPITAL**

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital développement indépendante gérant 330 M€, accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance, à l'international et dans le cadre d'opérations de transmission. Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activité, pour des montants compris entre 1 et 5 M€, essentiellement en capital développement, notamment dans la santé (Airox, Scient'x, Technoflex), dans le e-commerce (Kelkoo, Mistergooddeal), dans les technologies de l'information (Avanquest), dans les services (Webhelp) et l'Industrie (Pellenc).



En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

**Contact**

Béatrice VERNET  
Turenne Capital  
Tél. : 01 53 43 03 03  
[bvernet@turennecapital.com](mailto:bvernet@turennecapital.com)

**Relations Presse**

Coralie VOGT  
ACTUS Communication  
Tél. : 01 53 67 35 79  
[cvogt@actus.fr](mailto:cvogt@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaines mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers ( *United States Securities Laws* )

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) ( high net worth entities ) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.